

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février 2024 à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CASTETS, dûment convoqué le 1^{er} février 2024 s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de CASTETS, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL, Maire.

Identifiant : DEL2024FG070201

PRESENTS : BARRERE Jean Louis - BORDELANNE Dominique - DARMAYAN Stéphane - DIBOS Thierry - ETCHEVERRY Dominique - FRUIT Vanessa - LAMOLIE Michel - LAVIELLE Michelle - MERLIN Laurence - MOUHEL Philippe - SERVISSOLLE Eliane - SEYS Coralie - SOLER Catherine - TORREGROSSA Gérardine - VEJUX Denis

ABSENTS : CAMPAGNE Jean-Paul - GALICHET Guillaume - LAGOUEYTE Clément - YARZABAL Isabelle

POUVOIRS : LAMOLIE Michel pour CAMPAGNE Jean-Paul ; SOLER Catherine pour YARZABAL Isabelle
Vanessa FRUIT est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 15 Pouvoirs : 2

Objet : Acquisition d'un terrain privé par la Commune de Castets

Considérant la volonté de la Commune de Castets d'acquérir un terrain privé composé de deux parcelles à Madame Marie-jeanne LOUBERE épouse DUCASSE ;

Considérant le positionnement idéal du terrain pour le futur développement de la zone industrielle avec une situation en bordure de la route départementale, proche de l'échangeur autoroutier et limitrophe de la zone d'activité de Castets ;

Considérant la proposition de la Commune de CASTETS d'acheter à Madame Marie-Jeanne LOUBERE épouse DUCASSE deux terrains cadastrés section BA 0002 d'une superficie de 168 644 m² environ et BA 0003 d'une superficie de 29 844 m² environ, situés route de Dax à CASTETS moyennant le montant de 615 000 euros pour les deux parcelles ;

Considérant l'avis des domaines ;

Après délibérations, le Conseil Municipal, décide, par 17 voix pour, de faire l'acquisition auprès de Madame Marie-Jeanne LOUBERE épouse DUCASSE de deux parcelles de terrain cadastrées section BA 0002 et BA 0003 situées route de Dax à CASTETS, de superficie respective de 168 644 m² (BA 0002) et de 29 844 m² (BA 0003), au profit de la Commune de CASTETS pour un montant de 615 000 €. La TVA sera calculée en sus au régime de droit applicable.

Les frais accessoires à la vente (frais de notaire, frais d'enregistrement, frais de géomètre...) viendront en sus du prix indiqué et resteront à la charge de l'acquéreur.

M. le Maire ou M. le 1^{er} Adjoint au Maire sont autorisés à signer l'acte de vente qui sera dressé en l'office notarial PETGES, notaires à CASTETS, ainsi que toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire.

Philippe MOUHEL

